

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du **20 juillet 2026**

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 48/2026

Le MAIRE de SANCÉ,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'article 26-15 du Code Pénal,
Considérant qu'en raison de la demande présentée par M. PELLETIER Léo de l'entreprise EUROVIA BFC – Chalon Sur Saône, afin d'effectuer l'aménagement sécuritaire rue du Bourg,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise EUROVIA BFC – Chalon-sur-Saône – Chez Sogelink TSA70011 – 69134 DARDILLY Cedex **est autorisée à occuper le domaine public** et à effectuer des travaux d'aménagement sécuritaire rue du Bourg à partir du 23 juillet 2026 (30 jours).

ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sur les deux sens de circulation sera interdite au niveau des numéros 12 et 15 rue du Bourg jusqu'à l'intersection avec la rue Beausoleil ainsi que le stationnement. Une déviation par la rue Beausoleil sera mise en place.

ARTICLE 3 :

Cette restriction de circulation sera matérialisée par une signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, du 15 juillet 1974, **aux frais de l'entreprise** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer de jour comme de nuit le passage des véhicules sanitaires et de sécurité, ainsi que l'accès des riverains.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- L'entreprise EUROVIA BOURGOGNE,
- Trema Bus

qui seront chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché en Mairie.

Fait à SANCÉ le 20 juillet 2026

Le Maire,
Thierry POTHIER.

